

Le Handi'Mètre

Lutter contre les violences faites aux femmes en situation de handicap

80% des femmes en situation de handicap sont victimes de violences psychologiques et physiques et courent un risque plus élevé que les autres de subir des violences sexuelles.*

Les violences faites aux femmes en situation de handicap, c'est quoi ?

Ce sont des violences spécifiques comme les violences matérielles, administratives, psychologiques, économiques, institutionnelles, médicales, physiques, sexuelles, etc.

Les femmes en situation de handicap sont des personnes et des citoyennes à part entière.

Les violences dont elles sont victimes doivent impérativement cesser.



Femmes handicapées, mais pas invisibles !

BESOIN D'AIDE ?

Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir :

01 40 47 06 06 : EVFH - appel anonyme non surtaxé du lundi au vendredi de 10h à 17h ;

ecoute@fdfa.fr - pour les femmes déficientes auditives ;

3919 - appel anonyme et gratuit ;

114 - SMS ou visio pour les personnes sourdes ou malentendantes ;

17 - police / gendarmerie.

Source : Résolution du Parlement européen du 26 avril 2007 sur la situation des femmes handicapées dans l'Union européenne (2006/2277(INI)).

Tu ou ta partenaire doit voir en toi une femme / un être humain avant tout, pas seulement une personne en situation de handicap.
Il / Elle...

TOUT VA BIEN

Te considère comme son égal-e.
Respecte tes valeurs et tes engagements (personnels, associatifs et sociétaux, etc).
Te soutient pour faire valoir tes droits.
Te demande ton avis avant de t'aider et ne décide pas à ta place. <i>Ex : te demande ton avis avant de toucher à ton fauteuil, ta canne, tes aides techniques, etc.</i>
Prend en compte tes besoins spécifiques. <i>Ex : parle avec toi selon la communication que tu as choisie (LSF, LPC, lecture labiale, Makaton, etc).</i>

Te coupe la parole et parle à ta place sans te consulter.
T'infantilise de manière systématique et instaure un rapport de domination.
Te coupe de ton entourage (ami-e-s, famille, collègues) et t'isole de tout soutien extérieur.
Te fait du chantage, te menace de ne plus t'aider ou te culpabilise pour t'empêcher de partir.
Te prive de nourriture ou ne respecte pas tes envies ou contraintes alimentaires.
T'oblige à porter les vêtements qu'il ou elle a choisis, ou ne te laisse pas choisir ton maquillage ou ton apparence.
Te prive de tes aides techniques (fauteuil, canne, prothèse, etc) ou d'accessibilité volontairement. <i>Ex : t'oblige à monter des escaliers, déplace ton matériel...</i>
T'insulte, te dénigre, te dévalorise, t'humilie. <i>Ex : te répète que tu es « une charge », « une bonne à rien », « une incapable », etc.</i>
Refuse de t'aider à lire ou à signer des documents, ou contrôle tes papiers d'identité, ta carte vitale, ton téléphone ou tes moyens de communication, etc.
T'oblige à rester enfermée, t'empêche de quitter le domicile ou d'appeler à l'aide.
Te fait passer pour une folle ou doute systématiquement de ce que tu dis. <i>Exemple : « t'inventes toujours », « t'as rien compris ».</i>
Profite de ton handicap ou de ta dépendance pour abuser de toi (gestes déplacés, attouchements, viols, etc).
Contrôle ou te prive de ton argent, de l'accès à ton compte, de tes aides (AAH, salaire, héritage, etc).
Te force à prendre des traitements ou des médicaments sans ton accord, ou t'en prive volontairement.
Te place de force en institution (hôpital psychiatrique) et/ou te fait du chantage à l'internement.
T'insulte, te harcèle ou diffuse des images de toi à caractère sexuel en ligne.
Te bat / te frappe, t'attache, t'étrangle, te mutile, te viole, te brûle.
Te menace de mort ou te pousse au suicide pour servir ses intérêts.

Un outil initié par Soraya Almansa, Directrice générale de FDPA, et réalisé par Albertine Roux, Chargée de mission « Lutte contre les violences ».



TU ES EN DANGER, NE RESTE PAS SEULE !

Tu es victime de validisme, de discriminations, de sexisme et d'actes de violence qui sont punis par la loi quand ton ou ta partenaire...